

Réunion du conseil municipal de Ruch du 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 octobre, le conseil municipal de RUCH, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes, en séance ordinaire à 20h sur convocation de Raymond VIANDON, maire.

Présents : COMBRET Jean-Claude, CARCY Pascal, LEPETIT Nathalie, BARDE Jean-Jacques, VIANDON Raymond, DESTRIEUX Martine, LEMOUCHEUR Joëlle, FOX Michael, BAËZA Nicole, BELIN David, BESSON Aurore

Absents : /

Excusés : VAUGON Pierre, SENELLE Marie-Hélène (procuration à Jean-Claude COMBRET), DESTRIEUX Sylvain, Estelle GIRAULT,

Secrétaire : BESSON Aurore

Le précédent compte-rendu est approuvé.

1/ SITUATION SANITAIRE ET CONSEQUENCE SUR LA VIE LOCALE

Le Département est classé en zone de circulation active du virus (décret du 28 août 2020) et en alerte renforcée par arrêté préfectoral du 23 septembre 2020.

Le taux d'incidence connaît une évolution défavorable dans la population des personnes les plus vulnérables, notamment chez les personnes âgées.

Suite à ce constat mais aussi aux réactions des Maires du Département, du tissu associatif et du milieu économique, la Préfète de Gironde, a considéré qu'il était possible d'alléger le dispositif de précaution dans certains secteurs du Département, notamment au dehors de la Métropole, en allégeant certaines interdictions. C'est ainsi que l'utilisation du Foyer Municipal pour certaines réunions ou pratiques sportives pour les mineurs est possible (danse, gym, ...) dans le respect des gestes barrières bien entendu, depuis l'arrêté Préfectoral du 17 octobre 2020.

Mme LEMOUCHEUR informe que les mesures déjà en vigueur ont une incidence sur la vie locale, notamment pour tout ce qui concerne les manifestations municipales ou associatives de fin d'année.

- Le repas du 11 novembre est remplacé par un colis (coffrets individuels à 24,84 € ou pour couples à 33,80 € fournis par Meduna). A partir de 2020 l'âge requis est porté à 61 ans (135 personnes concernées pour un budget de 2 670,56 €). Pour rappel, 2 785 € étaient budgétés pour le repas en salle. Un courrier du maire annoncera l'annulation du repas et la distribution des colis. Le repas en salle le 11 novembre sera à nouveau offert à nouveau en 2021 si l'épidémie du Covid est terminée. Les élus distribueront les colis les 16, 17 et 18 novembre.
- Le Noël des enfants était prévu pour le 13 décembre avec diverses animations et friandises pour les enfants. L'ensemble du conseil décide d'abandonner exceptionnellement cette manifestation cette année. Une concertation est en cours pour la fourniture et la décoration d'un sapin sous le préau de l'école avec l'accord de la directrice.

2/ SITUATION FINANCIERE

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 77 %. Pour ce qui est des recettes, elles sont réalisées à 72 % des prévisions à moins de 2 mois ½ de la fin de l'exercice. Au regard de ces dépenses, la fin d'année est conforme aux prévisions en fonctionnement.

Le budget d'investissement n'a été consommé qu'à hauteur de 30.2%. Cela est dû notamment au chantier des logements de la Mairie, arrêté depuis bientôt 3 mois. En recette il est réalisé 77,60% du prévisionnel.

Une analyse financière rétrospective a été réalisée par Gironde Ressources, l'Agence Technique Départementale constituée entre le Département et les Communes de Gironde, afin d'alimenter la réflexion sur les possibilités d'investissement à venir, notamment dans le cadre de la Convention

d'Aménagement de Bourg. Cette étude a été présentée dans l'après-midi par son auteur, Laurent Cerqueira. Elle présente une situation positive et une gestion saine de la commune depuis 2014.

En commission permanente du 5 octobre, le conseil départemental a retenu la candidature de Ruch pour une deuxième Convention d'Aménagement de bourg. La première réunion sera programmée prochainement.

3/ REPARATION DES CLOCHES – DEMANDE DE SUBVENTION.

M. CARCY rappelle qu'un problème technique avait amené à condamner la petite cloche. Même si la grosse cloche peut toujours être utilisée il est nécessaire d'intervenir pour assurer son bon état à court terme. : les 2 moutons en chêne sont à changer et les deux battants à restaurer. Le coût de ces travaux peut être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35% et par le Département au titre du Patrimoine Rural Non Protégé à 25 %, majoré du Coefficient de Solidarité de 1,16.

Le conseil municipal décide de solliciter l'Etat et le Département pour le financement de ces travaux et d'adopter le plan de financement suivant :

Coût des travaux HT :	-	4 909 €
Financement :		
- Aide de l'Etat (DETR) :		1 718 €
- Aide du Département (PRNP) :		1 423 €
Total des aides :		3 141 €
- Autofinancement :		1 768 €

Le conseil municipal valide ce financement et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

4/ USTOM – Nouvelle Gouvernance

Nathalie LEPETIT indique qu'un nouveau Président a été élu le 7 septembre : Christian MALANDIT-SALLAUD. Il a constitué 6 commissions :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Collecte, traitement et exploitation | - Communication |
| - Environnement et prévention | - Prospectives et développement |
| - Finances | - Sites |

Le bilan révèle une santé financière relative, un mécontentement des élus et des usagers, des dépôts sauvages à traiter.

Selon l'USTOM le tri est insatisfaisant. Il devrait permettre une réduction importante du tonnage et donc du coût de la Taxe (TGAP) sur l'enfouissement grâce à la vigilance des usagers.

RUCH

19-10-2020

5/ MEUBLÉ CLEVACANCES

Nathalie LEPETIT évoque l'adhésion à Clévacances (230 €/an), la possibilité de contractualiser avec Gîtes de France (300 €/an) ou bien le passage à la location annuelle.

Les recettes s'élevaient à 5 165 € en 2019 et à 2 707 € en 2020.

Le conseil municipal décide de ne plus adhérer à Clévacances en 2021 et de solliciter une visite de Gîte de France dès que le logement sera libéré. Le conseil municipal délibèrera suite à cette visite.

6/ IMMEUBLE COUQUIAUD

La procédure a été engagée par l'envoi d'une lettre recommandée à tous les membres de la succession ainsi qu'au Notaire chargé de la succession. Plusieurs ayants-droits ont réagi, notamment pour nous informer qu'ils souhaitent se désister de la succession. Nous n'avons aucune nouvelle du Notaire à ce jour.

La prochaine étape consistera au constat par le Maire de l'abandon manifeste du bien qui sera affiché pendant trois mois à la Mairie et sur les lieux concernés et fera l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département. Il sera également notifié aux propriétaires.

7/ OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

David BELIN présente le compte-rendu du conseil d'exploitation dont les membres sont des élus et des partenaires professionnels.

Bilan de la saison 2019/2020 et prévision pour 2021 : refonte du site internet, projet phare Tour de Montagne, projets de voies vélo et chemins de randonnées.

En 2020 la chute de la clientèle étrangère est considérable et les prévisions sont pessimistes pour 2021. La clientèle française est en hausse avec un attrait nouveau pour la campagne, les balades.

8/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – PROJET DE CENTRE AQUATIQUE

La Communauté de Communes Castillon-Pujols a décidé la construction d'un Centre Aquatique couvert depuis quelques années. Un Cabinet spécialisé dans ce domaine, ADOC, a été mandaté pour réaliser une étude complète préalable à la réalisation de ce projet. Il a présenté mercredi dernier la première phase de sa mission, l'étude d'opportunité. Celle-ci prend en compte tous les éléments qui constituent la spécificité du territoire Communautaire (31 Communes et au-delà dans le périmètre de l'aire d'influence), la recherche du foncier nécessaire, les besoins (Ecoles, Collège, associations sportives, grand public).

Ce qui se dessine : le foncier (ancienne piscine et terrain vague servant de parking certains jours) sera donné par la Commune de Castillon. Il y aura 2 bassins (25 m – probablement 5 couloirs - et 10 ou 15 mètres) + jeux d'eau et pataugeoire (25 m2), éventuellement un équipement de glisse (toboggan) pour les ados et des équipements de bien-être (sauna, hammam, jacuzzi et éventuellement douche sensorielle).

La prochaine étape consiste à chiffrer en fonction du projet retenu et à rechercher les financements.

RUCH

19-10-2020

Un Comité de pilotage de 6 membres, dont le maire de Ruch, a été mis en place.

Les travaux ne commenceront pas avant 21 mois minimum et il faudra de 18 à 20 mois pour la réalisation pour un coût total avoisinant 10 millions d'euros.

On peut donc envisager une livraison dans un peu plus de 3 ans soit fin 2023-début 2024.

9/ TRAVAUX LOGEMENTS

Les réunions de chantier reprennent demain, 20 octobre. La réception des menuiseries sera à l'ordre du jour.

10/ ANCIENS VESTIAIRES

Un devis de maçonnerie est attendu. L'intervention d'un électricien et plombier est à prévoir par la suite.

11/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Mlle Myriam VERGNES, qui avait fait le dernier recensement a été pressentie au regard de son expérience et du travail très satisfaisant qu'elle avait effectué.

Son recrutement sera voté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, sachant que l'Etat versera une participation.

12/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Selon l'article L 211-1 du Code de l'urbanisme « les Conseils Municipaux des Communes dotées d'une Carte Communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée ».

Monsieur le maire propose au conseil d'y réfléchir afin de se positionner lors de la prochaine réunion. Il semblerait intéressant que la Commune puisse faire valoir ce droit prioritaire en fonction de ses besoins.

13/ REFECTION DE LA SALLE DU CONSEIL

M. CARCY fait part d'un devis pour la réfection du mur du fond de la salle du conseil pour un montant de 1 185.50 € HT avec dépose de la moquette murale et pose d'une toile de verre peinte. Une variante est proposée (321 € de moins) pour application d'une peinture sur la moquette. Le devis pour pose d'une toile de verre est validé.

Une réflexion est engagée pour la mise à jour des photos. La création d'une niche pour recevoir la Marianne est décidée.

RUCH

19-10-2020

14/ CHENIL

Mme BAËZA nous fait part de la visite au chenil : bonne situation, installations conformes. Les 49 enclos sont propres et bien entretenus, la cage à chats et plus controversée.

15/ VOIRIE

Les travaux sur le Chemin Rural n°24, qui s'effondre à l'entrée de chez M. PLATON, sont prévus cette semaine ou semaine prochaine.

La séance est levée à 22h30

VIANDON Raymond,	LEPETIT Nathalie,
CARCY Pascal,	LEBOUCHER Joëlle,
VAUGON Pierre,	BARDE Jean-Jacques
DESTRIEUX Sylvain	FOX Michaël
BAËZA Nicole	BELIN David
GIRAULT Estelle	SENELLE Marie-Hélène
BESSON Aurore	COMBRET Jean-Claude
DESTRIEUX Martine	